



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
www.snuteffsu.org | syndicat.snu@pole-emploi.fr
SNU-PE - Cinétic 1 Avenue du Dr Gley | 75020 PARIS |
Tél : 01.40.30.79.26 / 23 / 24

FEDERATION
SYNDICALE
UNITAIRE



Monsieur François REBSAMEN
Ministre du travail, de l'emploi, de la formation
professionnelle et du dialogue social
101 rue de grenelle
75007 Paris 07

Les Lilas le, 20 février 2015

Nos réf. / BG/NO/14.15/086

Monsieur le Ministre,

La création de Pôle Emploi en 2008 a institué 2 statuts différents pour les agents, l'un de droit privé et l'autre de droit public.

Ce sont aujourd'hui 4879 agents qui relèvent du droit public.

Nombre d'entre eux doivent faire face à de grandes difficultés notamment en termes de gestion et de déroulement de carrières mais aussi de traitements. Les inégalités sont fortes entre les agents. Leur sentiment de « laisser pour compte » dans la gestion de l'ensemble des personnels de Pôle Emploi est bien réel.

Afin de remédier à un état de fait défavorable aux agents de droit public, et qui ainsi peut l'être également au bon fonctionnement de cet établissement, le SNU-Pôle Emploi/FSU propose de stabiliser la situation de ces agents en les intégrant dans la Fonction publique de l'État.

Cela faciliterait l'application de textes réglementaires aujourd'hui non appliqués et leur ouvrirait davantage de perspectives de carrière.

Ne doutant pas que vous serez sensible à l'importance d'offrir davantage de sérénité et de visibilité aux agents de droit public de Pôle Emploi, nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugeriez utile.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le SNU Pôle Emploi-FSU
Colette PRONOST

Pour la FSU
Bernadette GROISON

Copie de ce courrier à :

- Monsieur le Premier Ministre Manuel VALLS
- Madame la Ministre Marylise LEBRANCHU - Madame Myriam BERNARD
- Monsieur le Directeur Général de Pôle Emploi Jean BASSERES